

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 29 JUIN 2006

Présents :

Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Manuel LANGLET
Annie LEBOURG
Jacques PILETTE
Ghislaine VINCENT
Eric WATELAIN

Excusés :

Jean-Michel DENHEZ
Jean-Claude DUSSART (pouvoir à M JOSPIN)
Bernard KAMINSKI (pouvoir à Mlle GOUGUEC)
Loïc LEHELLE (pouvoir à M LANGLET)
Laurent LEGRAND (pouvoir à M LANGLET)
Jean-Luc PERAT
Alain PLACE
Annick RIFF (pouvoir à Mlle GOUGUEC)
Dominique SORGATO (pouvoir à M JOSPIN)

J PILETTE précise avant de commencer la séance qu'il sera rajouté à l'ordre du jour l'examen de l'attribution d'une nouvelle salle à la corpo.

1° Approbation du compte rendu du Conseil du 30/03/2006

Il est ajouté 2 points au compte rendu à la demande d'E WATELAIN :

- le départ de M BLAISE entre le 3ème et le 4ème point de l'ordre du jour.

J PILETTE précise que M BLAISE devait se rendre au Conseil d'Administration de l'Université pour le vote du compte financier muni du résultat de la délibération du conseil d'UFR.

- l'explication des raisons du non paiement de la prime de responsabilité à M PRADON.

J PILETTE répond que ce dernier n'a pas réalisé un service complet aussi la prime a été transformée en heures de service

E WATELAIN demande pourquoi M PRADON n'a pas eu de service complet alors que 3700 heures complémentaires sont réalisées dans la composante.

J PILETTE indique qu'il n'en connaît pas la raison exacte et précise qu'il est normal que dans une telle situation, le montant de la prime ait été converti en heures de service.

E WATELAIN pense que les capacités en natation de M PRADON auraient pu être utilisées pour diminuer le nombre d'heures complémentaires payées dans cette matière.

J PILETTE répond qu'il est très difficile d'apprécier la distinction des heures supplémentaires par rapport aux heures de service en début d'année . La solution n'est pas aussi simple. La cohérence pédagogique n'intègre pas la notion d'ajustement des services

Vote du compte rendu :

Ne prend pas part : 3

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

2° Informations générales

Les habilitations ont été obtenues pour 4 ans.

La remise en état des salles se poursuit.

Les résultats du CAPEPS sont les suivants : 4 étudiants sur 14 l'ont obtenu, 28 au total dans l'académie.

On observe un rééquilibrage de la demande d'orientation des étudiants à l'issue de la première année vers les filières management et APA ainsi qu'une augmentation du nombre d'étudiants qui passent le CAPE.

La Présidente interviendra au début de la prochaine année universitaire afin de présenter la politique de l'établissement pour les prochaines années.

En ce qui concerne les postes, la proposition qui sera faite sera la suivante :

1° un poste de professeur des Universités en biomécanique (74^{ème} section)

2° un poste de maître de conférence en sociologie (74^{ème} section).

Le poste libéré par Mlle WALTER (sociologie 74^{ème} section) sera publié avec le même profil.

Enfin en ce qui concerne le nombre d'heures complémentaire, le ratio de la FSMS s'élève à 0.97, soit une dépense légèrement inférieure à ce qui nous est alloué. L'objectif est d'atteindre 0.8/ soit 80%) de ce qu'il nous est possible de dépenser en heures complémentaires.

3° Calendrier universitaire définitif

Il s'applique à l'ensemble des composantes de l'Université, celui de la FSMS s'y inscrivait déjà.

La pré-rentrée des enseignants aura lieu le 31 août 2006, la pré-rentrée des étudiants de licence aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2006. La rentrée des master aura lieu une semaine plus tard.

E WATELAIN fait remarquer qu'il serait possible de limiter les vacances scolaires aux périodes de fermeture de l'université.

J PILETTE répond que d'une part il est difficile d'organiser les cours durant cette période en raison de l'absence des vacataires et d'autre part certains étudiants ont des contrats de travail de 2 mois. Certains d'entre eux dépendent de ce salaire pour continuer leurs études. Cette proposition pourra être mise au vote lors du prochain conseil d'enseignement. Il indique par ailleurs que des enseignements seront dispensés durant le mois de janvier pour les étudiants ayant obtenu leur semestre.

Vote du calendrier :

Ne prend pas part : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 11

4° Contrôle des connaissances

J PILETTE fait part des modifications proposées :

- ajout à l'article 10 page 6 du délai de 48 heures pour s'inscrire à la deuxième session.
- ajout à l'article 26 du titre IV du délai de consultation des copies

- modification des appellations des diplômes dans le titre I suite à la conférence des Directeurs
- suppression de la dernière phrase du titre VI

E WATELAIN aurait souhaité avoir le document avant afin de l'étudier.

J PILETTE indique que ce règlement est déjà en possession des membres du conseil d'UFR et donc connu. Seuls quelques mots ont été changés. Il signale encore que le CEVU du 14/09/06 prévoit de réétudier le règlement des examens de l'Université, il y aura donc encore sûrement des modifications à apporter.

Vote des modifications du texte des modalités de contrôle des connaissances

Vote à l'unanimité

5° Frais de dossier du master 2

La régionalisation du master 2 a soulevé le problème de l'harmonisation du montant des frais de dossier perçus. Aussi J PILETTE propose que nous alignions nos frais sur ceux perçus par la faculté de Lille, soit 25€.

Vote du montant des frais de dossier du master 2 de 25€

Vote à l'unanimité

6° Subvention

Pour la Corpo :

La Corpo souhaite obtenir une rallonge de budget pour l'organisation de la journée d'intégration mais aucun dossier ne nous est parvenu à ce jour.

Pour la participation au championnat de France de l'équipe féminine de basket de l'Association sportive de l'Université :

Toutes les étudiantes qui ont participé à ce championnat sont inscrites à la FSMS.

P JOSPIN et E WATELAIN font remarquer que l'association aurait pu accepter de faire figurer le logo de la FSMS sur les survêtements dans la mesure où les étudiantes ont pu bénéficier d'aménagements dans l'organisation de leurs examens (reports de dates , sujets particuliers, surveillance particulière...) ce qui a occasionné du travail supplémentaire pour les enseignants.

J PILETTE comprend et signale qu'il en fera la remarque au Secrétaire de l'Association pour le prochain événement.

Vote pour une subvention de 1000€ pour l'association sportive de l'Université

Vote à l'unanimité

7° Local de la Corpo

Une discussion a eu lieu en conseil restreint. Le résultat est la proposition de la salle dans l'angle du couloir . L'actuel bureau de la Corpo sera récupéré pour y installer une petite salle de travail.E WATELAIN évoque le local APA qui se trouve à proximité du hall d'entrée.

Le conseil est d'accord avec cette proposition . J PILETTE examinera cette possibilité.

8° Questions diverses

E WATELAIN fait lecture d'une question de C GARNIER concernant le tutorat.

J PILETTE explique que le tutorat existe déjà sous cette forme mais ne fonctionne pas très bien.

E WATELAIN souhaite savoir si il a été réalisé cette année.

J PILETTE répond par l'affirmative et qu'il n'a pas eu de retour sur son fonctionnement. Il rappelle que le tutorat fait partie intégrante du LMD et qu'il a pour but d'accompagner l'étudiant tout au long de son parcours.

E WATELAIN suggère que les tests soient utilisés non pas pour sélectionner les candidats mais pour les aider. Ils permettraient de déceler les carences des étudiants et de les inscrire dans les groupes adéquats pour travailler leurs points faibles.

J PILETTE propose de soumettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain conseil d'enseignement.

E WATELAIN souhaite connaître les apports de M PLACE à la FSMS dans la mesure où celui-ci n'est jamais venu au conseil d'UFR.

J PILETTE explique que la présence des personnalités extérieures au conseil d'UFR est importante mais que bien souvent ces personnes sont professionnellement très occupées ce qui gêne leur participation. Ce qui est important c'est la représentation et le service qu'elles apportent à la structure.

Ainsi M PLACE a de nombreuses relations dans le monde professionnel et nous met en contact avec des entreprises qui peuvent accueillir nos étudiants en stage notamment, ou encore qui peuvent nous aider de différentes façons quand cela est nécessaire. C'est l'ouverture sur le monde de l'entreprise.

De même J PILETTE rappelle qu'il a fait modifier les statuts de la FSMS pour intégrer la CAPH dans le conseil d'UFR. Pour lui c'est un partenariat nécessaire. J PILETTE regrette de n'être jamais invité dans les différentes manifestations sportives ou événements organisés par la CAPH malgré l'initiative qu'il a prise à son égard. Il est cependant satisfait que ce partenariat existe et pense que la CAPH répondra à son appel quand on en aura besoin.

J PILETTE transmettra la remarque de M WATELAIN à la personne concernée.

E WATELAIN signale qu'il présente sa démission comme membre du conseil d'UFR compte tenu de son désaccord avec la politique de gouvernance générale de l'UFR et la répartition des primes de responsabilité.

La séance est levée à 16h10.